

Charles Michel a les cartes en main

FÉDÉRAL L'effort budgétaire serait limité à 2,5 milliards en 2018

► Charles Michel espère un accord global sur le budget 2018 et les réformes socio-économiques avant de partir en vacances.
► Peut-être dès la fin de ce week-end...

Charles Michel entend bien réussir son pari de boucler les travaux budgétaires et d'engranger de nouvelles réformes socio-économiques avant de partir en vacances.

Alors que le Premier ministre a tenu ces derniers jours des réunions bilatérales et invité ses principaux ministres pour un « kern » ce mercredi, il se dit, dans les couloirs du gouvernement fédéral, que l'affaire pourrait être réglée d'ici la fin du week-end, voire au début de la semaine prochaine.

Pourtant, la publication du rapport du comité de monitoring, le 8 juillet, laissait présager une délicate équation budgétaire.

Selon les hauts fonctionnaires des administrations fédérales et de la Sécurité sociale, le dérapage, négligeable cette année (83 millions d'euros), s'élargirait au cours des deux prochains exercices. Et des efforts de 4,3 milliards en 2018 et de 3,4 milliards en 2019 seraient nécessaires pour atteindre, comme prévu, l'équilibre budgétaire (structurel) d'ici deux ans.

A moins que la Belgique décide de reporter (une nouvelle fois) l'objectif – pour mémoire, il y a quelques mois à peine, le retour à l'équilibre avait été postposé de 2018 à 2019.

Visiblement, la suédoise va rééditer la manœuvre (nos éditions du 13 juillet). Un effort de 2,4 ou 2,5 milliards serait en effet suffisant pour respecter la règle européenne qui exige une réduction annuelle du solde budgétaire structurel équivalent à 0,6 % du PIB (la règle dite « du déficit »).

Et ce serait sur ce scénario que travaille le Premier ministre, qui, pour

l'heure, cadennasse particulièrement bien l'information.

Selon *De Morgen* et *De Tijd*, il ne resterait plus qu'un milliard à trouver (voire un peu moins, selon d'autres sources) – mais sans que l'on ne sache rien des mesures envisagées ou de l'ampleur des « corrections techniques ».

En allégeant la contrainte budgétaire qu'il s'était lui-même fixée, le Premier ministre ferait ainsi d'une pierre deux coups : modérant d'une part l'impact négatif d'un assainissement plus rapide sur la conjoncture et facilitant les arbitrages entre les différents partenaires de la majorité. Il faut dire que de nombreuses propositions sont sur la table du gouvernement fédéral.

Le ministre des Finances, Johan Van Overtveldt (N-VA), souhaite ainsi relever le plafond de l'épargne pension. Pour rappel, les versements, à concurrence de maximum 940 euros par an, sont déductibles à concurrence de 30 % ; la N-VA souhaite porter le plafond à 1.200 euros, précisaient ce mercredi *De Tijd* et *LEcho*.

Taxer les comptes-titres ?

Mais sa proposition phare reste la réforme de l'impôt des sociétés (Isoc), qu'il a échoué à faire accepter il y a un an – N-VA et Open VLD refusant la monnaie d'échange exigée par le CD&V, la taxation des plus-values.

Selon *De Standaard*, le Premier aurait mis sur la table une alternative qui pourrait suffire aux sociaux-chrétiens flamands, qui insistent sur « l'équité fiscale » : une taxe annuelle sur les comptes-titres, avec lesquels les particuliers gèrent leurs investissements en actions, obligations, bons de caisse ou fonds de placement. L'on évoque aussi la possibilité d'étendre l'avantage fiscal des livrets d'épargne à d'autres formes de placement – éventuellement en abaissant le plafond pour réduire la facture budgétaire.

A supposer que cela puisse satisfaire

le CD&V, la réforme de l'Isoc pourrait difficilement avoir l'ampleur dont rêvait Johan van Overtveldt (ramener à terme le taux à 20 %) dans la mesure où, contrainte budgétaire oblige, elle devrait être autant que possible « budgétairement neutre ».

Le ministre de l'Emploi, Kris Peeters (CD&V), a lui aussi ses exigences : notamment une diminution des charges dans le secteur de la construction, l'e-commerce, le transport et la navigation intérieure ; ou la réduction du coût salarial des jeunes (avec maintien du salaire net, via une baisse des cotisations sociales et de la fiscalité).

Reste que toutes ces propositions coûtent de l'argent. Et que, même si l'on desserre la contrainte budgétaire, il reste à voir comment le Premier va résoudre l'équation. ■

DOMINIQUE BERNIS

RÈGLES EUROPÉENNES

La « règle de la dette » ne serait pas respectée

Attention : un effort de 2,5 milliards ne serait pas suffisant pour respecter pleinement les règles budgétaires européennes. Généralement, on ne prend en considération que la règle dite « du déficit » qui exige, au minimum, que le déficit structurel se réduise à concurrence de 0,6 % du PIB. Comme on l'a indiqué ci-contre, celle-ci pourrait être respectée moyennant un effort de 2,5 milliards en 2018. Mais cela ne permettrait pas de respecter une autre règle européenne, celle dite « de la dette », qui implique une réduction plus rapide du déficit, étant donné la hauteur de la dette publique belge. Ce ne serait pas la première fois – et, comme par le passé, la Belgique pourrait sans doute faire valoir, auprès de la Commission européenne, ses réformes structurelles.

D.B.